



Distr.: GÉNÉRALE

GC.10/4

23 septembre 2003

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Dixième session

Vienne, 1^{er}-5 décembre 2003

RAPPORT DU CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-SEPTIÈME SESSION

(26-28 août 2003)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1 - 2	2
Chapitre		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE	3-16	2
II. RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION EN 2002; RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS; PROGRAMME ET BUDGETS, 2004-2005	17-28	3
III. MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2002-2005; CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2004-2007	29-33	4
IV. CENTRE INTERNATIONAL POUR LA SCIENCE ET LA HAUTE TECHNOLOGIE ..	34	5
V. ACTIVITÉS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION	35	5
VI. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL	36	5
VII. CONSULTATIONS AVEC LES ÉTATS NON MEMBRES	37	5
VIII. QUESTIONS RELATIVES AUX ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES, NON GOUVERNEMENTALES, GOUVERNEMENTALES OU AUTRES	38	5
IX. PRÉPARATIFS DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE ...	39	5
X. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION ..	40	6
XI. ADOPTION DU RAPPORT	41	6
XII. CLÔTURE DE LA SESSION	42	6
Annexes		
I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA VINGT-SEPTIÈME SESSION		7
II. DOCUMENTS DONT LE CONSEIL ÉTAIT SAISI À SA VINGT-SEPTIÈME SESSION		14

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

Introduction

1. Le rapport du Conseil de développement industriel sur les travaux de sa vingt-septième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Les comptes rendus analytiques du Conseil (IDB.27/SR.1-6), où sont relatées en détail les délibérations, font partie intégrante du présent rapport.

2. Les décisions suivantes du Conseil, qui figurent à l'annexe I, se rapportent aux travaux de la Conférence générale, à sa dixième session:

IDB.27/Dec.3	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2004-2005
IDB.27/Dec.4	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005
IDB.27/Dec.6	Programme et budgets, 2004-2005
IDB.27/Dec.10	Questions relatives au personnel
IDB.27/Dec.12	Préparatifs de la dixième session de la Conférence générale

I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

3. La vingt-septième session du Conseil s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 26 au 28 août 2003 (6 séances plénières – voir IDB.27/SR.1-6)

Participation

4. Les 53 membres du Conseil étaient représentés à la session: Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Luxembourg, Maroc, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay et Venezuela.

5. Les 39 États Membres ci-après de l'ONUDI ont aussi participé à la session: Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Angola, Argentine, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chypre, Costa Rica, Émirats arabes unis, Finlande, Israël, Koweït, Liban, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Mexique, Namibie, Nicaragua, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République démocratique populaire de Corée,

République tchèque, Roumanie, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Ukraine, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

6. Le Saint-Siège a participé à la session en qualité d'observateur.

7. L'observateur permanent de la Palestine a également participé à la session.

8. Les organismes de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés: Corps commun d'inspection, Office des Nations Unies à Vienne

9. Les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentées: Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

10. Les autres organisations inter-gouvernementales ci-après étaient représentées: Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, Centre international pour la science et la haute technologie, Institut international du froid, Ligne des États arabes, Organisation de la Conférence islamique, Organisation des ingénieurs-conseils des industries du Golfe, Organisation des pays exportateurs de pétrole, Union européenne.

11. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: Association des anciens experts des Nations Unies en industrie et développement, Association internationale ZNANIE, Austrian Senior Experts Pool, Chambre de commerce austro-égyptienne, Confédération mondiale du travail, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Institut supérieur de gestion, Organisation internationale des employeurs, Mountain Unlimited (Organisation pour le développement et la coopération internationale), Soroptimist International.

Ouverture de la session

12. La vingt-septième session du Conseil a été ouverte par le Président des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions, M. I. Horváth (Hongrie).

Bureau de la session

13. Conformément à l'article 23 de son règlement intérieur, le Conseil a élu par acclamation un bureau constitué comme suit: M. R. González Aninat (Chili), Président, M. H. EL-Laithy (Égypte), M^{me} M. Ramis-Plum (France) et M. T. P. Sreenivasan (Inde), Vice-Présidents, et M. P. Poptchev (Bulgarie), Rapporteur.

Ordre du jour de la session

14. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire:

1. Élection du Bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2002.
 4. Rapport du Comité des programmes et des budgets:
 - a) Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2002-2003;
 - b) Situation financière de l'ONUDI;
 - c) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire;
 - d) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005;
 - e) Financement des programmes de l'ONUDI, y compris les nouvelles initiatives pour la mobilisation de fonds;
 - f) Passage à un système fondé sur une monnaie unique;
 - g) Suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001;
 - h) Nomination d'un commissaire aux comptes.
 5. Programme et budgets, 2004-2005.
 6. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005, y compris:
 - a) Informations les plus récentes sur les préparatifs du forum sur les biotechnologies;
 - b) Représentation hors Siège.
 7. Cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007.
 8. Centre international pour la science et la haute technologie.
 9. Activités du Corps commun d'inspection.
 10. Questions relatives au personnel.
 11. Consultations avec les États non membres.
 12. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
 13. Préparatifs de la dixième session de la Conférence générale.
 14. Ordre du jour provisoire et date de la vingt-huitième session.
 15. Adoption du rapport.
 15. Le Conseil a adopté une proposition du Président visant à assurer l'utilisation maximale des ressources disponibles en matière de services de conférence (voir annexe I, décision IDB.27/Dec.1, IDB.27/SR.2, par. 1 et 2).
 16. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles pour faciliter la rédaction des décisions et a chargé M^{me} M. Ramis-Plum (France), Vice-Présidente, de les présider (voir IDB.27/SR.2, par. 3 et 4).
- II. RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION EN 2002 (point 3); RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS (point 4); PROGRAMME ET BUDGETS, 2004-2005 (point 5)**
17. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément les points 3, 4, y compris les alinéas a) à h), et 5. Le débat sur ces points est résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.27/SR.2, par. 5 à 99 et IDB.27/SR.3, par. 1 à 95.
- A. RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION EN 2002**
18. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2002 (IDB.27/2), qui comprend le rapport sur l'exécution de programmes, d'une liste d'activités de coopération technique (IDB.27/2/Add.1). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie par le Secrétariat (IDB.27/SR.6, par. 5 et 6).
- B. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS**
19. Au titre du point 4, le Conseil était saisi du rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa dix-neuvième session (IDB.27/12).

i. Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2002-2003

20. Au titre du point 4 a), le Conseil était saisi du rapport intérimaire du Commissaire aux comptes (IDB.27/6), du rapport intérimaire sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2002-2003 (IDB.27/8), du *Rapport annuel 2002* (qui comprend un rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2002-2003) (IDB.27/2) et d'une liste d'activités de coopération technique (IDB.27/2/Add.1). Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie par le Secrétariat (IDB.27/SR.6, par. 7 et 8).

ii. Situation financière de l'ONUDI

21. Au titre du point 4 b), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.27/10) et d'une mise à jour sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.27/CRP.7). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.27/L.2) et a adopté la décision IDB.27/Dec.2. (voir annexe I).

iii. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire

22. Au titre du point 4 c), le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice 2004-2005 (IDB.27/7). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.27/L.3) et a adopté la décision IDB.27/Dec.3 (voir annexe I).

iv. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005

23. Au titre du point 4 d), le Conseil était saisi des propositions du Directeur général relatives au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005 (IDB.27/4). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.27/L.4) et a adopté la décision IDB.27/Dec.4 (voir annexe I).

v. Financement des programmes de l'ONUDI, y compris les nouvelles initiatives pour la mobilisation de fonds

24. Au titre du point 4 e), le Conseil était saisi des informations sur la mobilisation des ressources financières, qui figurent dans le *Rapport annuel 2002* (IDB.27/2, chap. V.C.). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie par le Secrétariat (IDB.27/SR.6, par. 15 et 16).

vi. Passage à un système fondé sur une monnaie unique

25. Au titre du point 4 f), le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur le passage à un système fondé sur une monnaie unique (IDB.27/9). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.27/L.5) et a adopté la décision IDB.27/Dec.5 (voir annexe I).

vii. Suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001

26. Au titre du point 4 g), le Conseil était saisi du rapport intérimaire du Commissaire aux comptes: audit de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice budgétaire 2000-2003 (IDB.27/6). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie par le Secrétariat (IDB.27/SR.6, par. 19 et 20).

viii. Nomination d'un commissaire aux comptes

27. Au titre du point 4 h), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes (IDB.27/5) et d'informations complémentaires présentées dans une note du Secrétariat (IDB.27/CRP.2). Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie par le Secrétariat (IDB.27/SR.6, par. 21 et 22).

C. PROGRAMME ET BUDGETS, 2004-2005

28. Au titre du point 5, le Conseil était saisi des propositions du Directeur général concernant le programme et les budgets, 2004-2005 (IDB.27/3). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.27/L.6) et a adopté la décision IDB.27/Dec.6, (voir annexe I).

III. MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2002-2005 (point 6); CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2004-2007 (point 7)

29. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément les points 6, y compris les alinéas a) et b), et 7. Le débat sur ces points est résumé dans le compte rendu analytique IDB.27/SR.4, par. 1 à 88. Le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur la suite donnée à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (IDB.27/CRP.8), qui intéressait les deux points, 6 et 7.

A. MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2002-2005

30. Au titre du point 6, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2002-2005 (IDB.27/17) et d'une note du Secrétariat sur l'état des programmes intégrés et des cadres généraux de services (IDB.27/CRP.6). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.27/L.12) et a adopté la décision IDB.27/Dec.7 (voir annexe I).

i. Informations les plus récentes sur les préparatifs du forum sur les biotechnologies

31. Au titre du point 6 a), le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur les préparatifs du Forum mondial sur les biotechnologies (IDB.27/15) et d'un document de séance mettant à jour les informations sur les préparatifs (IDB.27/CRP.10). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.27/L.13) et a adopté la décision IDB.27/Dec.8 (voir annexe I).

ii. Représentation hors Siège

32. Au titre du point 6 b), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la représentation hors Siège: réforme des programmes et décentralisation (IDB.27/21) et d'un document de séance établi par le Secrétariat sur la décentralisation à l'ONUDI (IDB.27/CRP.9). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie par le Secrétariat (IDB.27/SR.6, par. 29 et 30).

B. CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2004-2007

33. Le Conseil était saisi de propositions révisées du Directeur général concernant le cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007 (IDB.27/14). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.27/L.11) et a adopté la décision IDB.27/Dec.9 (voir annexe I).

IV. CENTRE INTERNATIONAL POUR LA SCIENCE ET LA HAUTE TECHNOLOGIE

34. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le Centre international pour les sciences et la haute technologie (IDB.27/22). Le débat sur ce point est résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.27/SR.4, par. 89 à 94 et IDB.27/SR.5, par. 1. Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie par le Secrétariat (IDB.27/SR.6, par. 33 et 34).

V. ACTIVITÉS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

35. Le Conseil était saisi de trois rapports du Directeur général sur les activités du Corps commun d'inspection (IDB.27/19, Add.1 et Add.2), dont le rapport publié sous la cote IDB.27/19 devait être rapproché d'une note du Secrétariat (IDB.27/CRP.3). Le débat sur le point 9 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.27/SR.5, par. 2 à 19. Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie par le Secrétariat (IDB.27/SR.6, par. 37 et 38).

VI. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

36. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les questions relatives au personnel (IDB.27/16), des informations relatives au personnel et notamment à la ventilation des postes au Secrétariat présentées dans le *Rapport annuel 2002* (IDB.27/2, appendice L) et d'une liste des fonctionnaires de l'ONUDI au 1^{er} août 2003 publiée sous la cote IDB.27/CRP.4. Le débat sur le point 10 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.27/SR.5, par. 20 à 23. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.27/L.7) et a adopté la décision IDB.27/Dec.10.

VII. CONSULTATIONS AVEC LES ÉTATS NON MEMBRES

37. Le Conseil était saisi d'un rapport intérimaire du Directeur général sur les consultations avec les États non membres (IDB.27/20). Le débat sur le point 11 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.27/SR.5, par. 24 à 30. Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie par le Secrétariat (IDB.27/SR.6, par. 39 et 40).

VIII. QUESTIONS RELATIVES AUX ORGANISATIONS INTER-GOUVERNEMENTALES, NON GOUVERNEMENTALES, GOUVERNEMENTALES OU AUTRES

38. Le Conseil était saisi d'une note du Directeur général transmettant une demande de statut consultatif présentée par une organisation non gouvernementale (IDB.27/18). Le débat sur le point 12 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.27/SR.5, par. 31 à 34. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.27/L.8) et a adopté la décision IDB.27/Dec.11 (voir annexe I).

IX. PRÉPARATIFS DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

39. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les préparatifs de la dixième session de la Conférence générale (IDB.27/13). Le débat sur le

point 13 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.27/SR.5, par. 35 à 38. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.27/L.9) et a adopté la décision IDB.27/Dec.12 (voir annexe I).

X. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION

40. Le Conseil était saisi d'un document de séance contenant une note du Directeur général sur l'ordre du jour provisoire et la date de sa vingt-huitième session (IDB.27/CRP.5). Le débat sur le point 14 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.27/SR.5, par. 39. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par

le Président (IDB.27/L.10) et a adopté la décision IDB.27/Dec.13 (voir annexe I).

XI. ADOPTION DU RAPPORT

41. Le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB.27/L.1) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive (voir compte rendu analytique IDB.27/SR.6, par. 51 à 53).

XII. CLÔTURE DE LA SESSION

42. Le 28 août 2003, à 16 heures, le Conseil a clos sa vingt-septième session (voir IDB.27/SR.6, par. 54 à 56).

Annexe I**DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA VINGT-SEPTIÈME SESSION**

Décision n°	Titre	Page
IDB.27/Dec.1	Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence (IDB.27/SR.2, par. 1 et 2)	8
IDB.27/Dec.2	Situation financière de l'ONUDI (IDB.27/SR.6, par. 9 et 10)	8
IDB.27/Dec.3	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2004-2005 (IDB.27/SR.6, par.11 et 12)	8
IDB.27/Dec.4	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005 (IDB.27/SR.6, par. 13 et 14)	8
IDB.27/Dec.5	Passage à un régime de contribution fondé sur une monnaie unique (IDB.27/SR.6, par. 17 et 18)	9
IDB.27/Dec.6	Programme et budgets pour l'exercice biennal 2004-2005 (IDB.27/SR.6, par. 23 et 24)	9
IDB.27/Dec.7	Renforcement des capacités industrielles (IDB.27/SR.6, par. 25 et 26)	9
IDB.27/Dec.8	Préparatifs du forum sur les biotechnologies (IDB.27/SR.6, par. 43 à 46)	10
IDB.27/Dec.9	Appui aux pays les moins avancés (IDB.27/SR.6, par. 31 et 32)	10
IDB.27/Dec.10	Questions relatives au personnel (IDB.27/SR.6, par. 37 et 38)	11
IDB.27/Dec.11	Demande de statut consultatif présentée par une organisation non gouvernementale (IDB.27/SR.6, par. 41 et 42)	11
IDB.27/Dec.12	Préparatifs de la dixième session de la Conférence générale (IDB.27/SR.6, par. 47 et 48)	12
IDB.27/Dec.13	Ordre du jour provisoire et date de la vingt-huitième session (IDB.27/SR.6, par. 49 et 50)	13

**IDB.27/Dec.1 UTILISATION DES
RESSOURCES DISPONIBLES EN
MATIÈRE DE SERVICES DE
CONFÉRENCE**

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 32 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa vingt-septième session uniquement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*2^e séance plénière
26 août 2003*

**IDB.27/Dec.2 SITUATION FINANCIÈRE DE
L'ONUUDI**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans les documents IDB.27/10 et PBC.19/CRP.5;

b) A prié les États Membres de régler, en totalité et en temps voulu, leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement;

c) A instamment prié les États Membres et anciens États Membres redevables d'arriérés de s'acquitter sans plus tarder de leurs obligations statutaires vis-à-vis de l'Organisation;

d) A prié le Directeur général de poursuivre les efforts qu'il fait pour procéder au recouvrement des arriérés et de rester en contact à cet effet avec les États Membres et anciens États Membres;

e) A félicité le Directeur général pour le document PBC.19/CRP.5, qui présente des mesures incitatives et dissuasives, et a prié le Secrétariat de continuer à lui communiquer des renseignements toujours plus précis concernant l'efficacité des dispositifs mis en place par d'autres organisations internationales pour inciter les États Membres à verser leurs contributions en temps voulu.

*6^e séance plénière
28 août 2003*

**IDB.27/Dec.3 BAREME DES QUOTES-PARTS
POUR L'EXERCICE BIENNAL
2004-2005**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des documents IDB.27/7 et Add.1;

b) A recommandé à la Conférence générale d'établir pour l'exercice biennal 2004-2005, en vertu de sa prérogative statutaire, un barème des quotes-parts fondé sur les résolutions 55/5 B à F et 57/4 B de l'Assemblée générale des Nations Unies, ajusté pour tenir compte du nombre de Membres de l'ONUUDI, étant entendu que les nouveaux Membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent Membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUUDI;

c) A prié les États Membres de s'acquitter de leurs contributions pour l'exercice biennal 2004-2005, conformément à l'alinéa b) de l'article 5.5 du Règlement financier, aux termes duquel les contributions et avances sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier jour de l'année civile à laquelle elles se rapportent si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai de 30 jours;

d) A demandé aux États Membres et anciens États Membres redevables d'arriérés de s'acquitter de leurs obligations statutaires et de verser l'intégralité de ces arriérés, sans conditions et dans les plus brefs délais, ou de recourir à un plan de versement à cet effet, conformément aux décisions qu'ont prises les organes directeurs de l'ONUUDI.

*6^e séance plénière
28 août 2003*

**IDB.27/Dec.4 FONDS DE ROULEMENT POUR
L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du document IDB.27/4;

b) A recommandé à la Conférence générale que la dotation du Fonds de roulement (7 423 030 euros) et l'objet approuvé du Fonds pour l'exercice 2004-2005 demeurent inchangés par rapport à l'exercice biennal 2002-2003;

c) A instamment prié les États Membres de verser dans les meilleurs délais la part non acquittée de leurs contributions pour 2003 ainsi que leurs arriérés de contribution de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements pour faire face à un déficit de contribution.

*6^e séance plénière
28 août 2003*

IDB.27/Dec.5 PASSAGE À UN RÉGIME DE CONTRIBUTION FONDÉ SUR UNE MONNAIE UNIQUE

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.27/9 sur le passage à un régime de contribution fondé sur une monnaie unique, en particulier en ce qui concerne l'établissement du rapport intérimaire sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2002-2003;

b) A noté avec satisfaction les mesures prises par le Directeur général pour assurer le passage à l'euro à titre de monnaie de compte unique pour l'établissement du budget, le calcul des contributions, la comptabilité et la présentation de l'information financière;

c) A prié le Directeur général d'informer les États Membres de l'évolution de la situation, notamment à l'issue de la clôture des comptes de l'exercice biennal, ainsi que de la gestion parallèle des projets de coopération technique en dollars et en euros.

*6^e séance plénière
28 août 2003*

IDB.27/Dec.6 PROGRAMME ET BUDGETS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

Le Conseil du développement industriel:

a) A adopté, en vue d'en saisir la Conférence générale pour examen et approbation, le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2004-2005, tels que figurant dans le document IDB.27/3 et modifiés dans la présente décision;

b) Ayant examiné les prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire telles qu'elles figurent dans le document IDB.27/3, a recommandé à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses d'un montant brut de 145 013 300 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 142 millions d'euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 3 013 300 euros;

c) A recommandé également à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses d'un montant brut total de 21 826 870 euros aux fins du budget opérationnel pour l'exercice biennal 2004-2005, montant à imputer sur les contributions volontaires à hauteur de 21 512 370 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 314 500 euros, conformément aux dispositions du Règlement financier;

d) A noté que le Secrétariat a donné l'assurance que l'exécution de la coopération technique serait préservée, tant pour ce qui est de la quantité que de la qualité;

e) A prié le Directeur général de mobiliser les fonds nécessaires, au moyen de contributions volontaires et avec l'assistance du groupe de travail sur les contributions volontaires, pour que la diminution du montant du budget ordinaire n'ait pas d'incidences préjudiciables sur l'exécution de la coopération technique;

f) A prié également le Directeur général de continuer de s'efforcer à réaliser des gains de productivité dans l'exécution du programme et des budgets;

g) A recommandé que la présente diminution du budget ne constitue pas un précédent pour l'établissement des budgets des exercices à venir.

*6^e séance plénière
28 août 2003*

IDB.27/Dec.7 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations communiquées dans le document IDB.27/17 à propos de la constitution d'un groupe consultatif informel sur le renforcement des capacités commerciales, composé de représentants d'États Membres intéressés, pour conseiller et assister le Directeur général dans la mise en œuvre de l'initiative de l'Organisation sur les moyens de permettre aux pays en développement de participer au commerce international;

b) A invité instamment les États Membres intéressés à continuer de participer aux activités du Groupe consultatif informel sur le renforcement des capacités commerciales;

c) A invité instamment les États Membres à apporter leur précieux soutien à la mise en œuvre de l'initiative sur les moyens de permettre aux pays en développement de participer au commerce international;

d) A prié le Directeur général de tenir les États Membres régulièrement informés des activités et des recommandations du Groupe ainsi que des programmes connexes.

*6^e séance plénière
28 août 2003*

IDB.27/Dec.8 PRÉPARATIFS DU FORUM SUR LES BIOTECHNOLOGIES

Le Conseil du développement industriel:

a) A réitéré la décision relative au Forum mondial sur les biotechnologies (IDB.26/Dec.8), qu'il avait adoptée à sa vingt-sixième session;

b) A rappelé la résolution 57/237 de l'Assemblée générale sur le Forum mondial sur la biotechnologie en date du 20 décembre 2002;

c) A rappelé également les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

d) A réaffirmé que les priorités du Forum devraient clairement en rapport avec le mandat de l'ONUDI tel qu'indiqué dans le cadre de programmation à moyen terme 2002-2005;

e) A pris en compte l'intérêt porté par les États Membres au succès du Forum, qui exigeait que le processus préparatoire soit opérant pour toutes les régions concernées et que l'orientation du Forum soit claire;

f) A pris note avec intérêt des informations utiles sur les préparatifs du Forum récemment communiquées;

g) A également pris note avec satisfaction de l'exposé fait par le Chili, pays qui accueillera le Forum, sur les préparatifs qu'il réalise en vue de mener à bien le Forum;

h) A prié le Directeur général:

i) De tenir des consultations avec les États Membres concernant l'ensemble des préparatifs en cours, y compris ceux des réunions préparatoires dans toutes les régions, et de communiquer régulièrement des informations détaillées sur l'issue de ces réunions, sur les sources de financement et sur les dépenses;

ii) De préparer et de distribuer dès que possible un document de fond comportant des recommandations orientées vers l'action dans le contexte de l'application industrielle de la biotechnologie en rapport avec le mandat de l'ONUDI, en vue de favoriser le développement industriel durable, en tenant dûment compte des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

iii) De préparer, en consultation avec les États Membres et en tenant compte de l'issue des préparatifs dans toutes les régions, un projet

de déclaration finale, qui devrait être distribué longtemps à l'avance pour permettre aux participants de l'examiner en profondeur avant le Forum;

iv) De communiquer aux États Membres, d'ici à la fin du mois de janvier 2004, une indication de la participation au Forum;

i) A prié instamment les États Membres de concourir utilement au Forum, de s'y faire représenter au niveau approprié le plus élevé, et d'encourager la participation de toutes les parties intéressées, afin que le Forum soit un succès;

j) A invité le Directeur général à poursuivre ses efforts afin que le Forum contribue à l'exécution du mandat de l'ONUDI et au développement des programmes de l'Organisation à cet égard.

*6^e séance plénière
28 août 2003*

IDB.27/Dec.9 APPUI AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé que l'Assemblée générale des Nations Unies a, dans sa résolution 55/279 du 12 juillet 2001, souscrit à la Déclaration de Bruxelles et au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adoptés par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001;

b) A rappelé également la résolution 2002/33 du Conseil économique et social en date du 26 juillet 2002 ainsi que les résolutions 56/227 et 57/276 de l'Assemblée générale, en date, respectivement, du 24 décembre 2001 et du 20 décembre 2002, dans lesquelles les organismes des Nations Unies et les autres organisations multilatérales sont invités à intégrer l'application de la Déclaration de Bruxelles et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 dans leurs programmes de travail;

c) A rappelé en outre la Déclaration de Rabat sur les pays les moins avancés, de juin 2003, présentée par le Groupe des 77 et la Chine pour donner la priorité aux efforts déployés pour exécuter les programmes destinés aux pays les moins avancés;

d) A rappelé, en particulier, les recommandations relatives à l'industrialisation des pays les moins avancés, qui figurent dans le Plan de travail de l'ONUDI et dans les textes ultérieurs adoptés par les organes directeurs de l'Organisation, et notamment les résolutions GC.7/Res.4 et GC.9/Res.2 de la Conférence

générale ainsi que sa propre décision IDB.23/Dec.10 sur la participation de l'ONUDI à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

e) A tenu compte de la priorité donnée aux pays les moins avancés dans les orientations stratégiques intitulées "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI", qu'il a adoptées par sa décision IDB.26/Dec.7;

f) A pris note avec satisfaction de l'appui précieux que l'Organisation a prêté et des mesures qu'elle a prises conformément aux priorités arrêtées dans le Plan de travail et dont il est rendu compte dans le Rapport annuel 2002 (IDB.27/2, chap. IV, sect. A);

g) A souligné l'importance de la coordination entre l'ONUDI et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement que l'Assemblée générale des Nations Unies a créé par sa résolution 56/227;

h) A décidé que, conformément à son Plan de travail, l'ONUDI devrait continuer de porter une attention particulière aux pays les moins avancés dans ses activités, afin de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme d'action de Bruxelles et a invité le Directeur général à prendre les mesures nécessaires à cet effet;

i) A invité aussi le Directeur général à tenir compte du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés aux fins de la formulation et de l'exécution des activités de l'ONUDI.

*6^e séance plénière
28 août 2003*

IDB.27/Dec.10 QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations contenues dans le document IDB.27/16;

b) A noté les modifications apportées, en application de l'article 13.3 du statut du personnel, au tableau I et à l'annexe II dudit statut afin de les rendre conformes à la décision énoncée dans la résolution 57/285 de l'Assemblée générale;

c) A noté également les modifications apportées aux appendices A, C et E du Règlement du personnel;

d) A constaté que la nomination des cadres supérieurs de l'Organisation s'est faite selon un processus transparent et mettant les candidats en

concurrence et que des progrès avaient été réalisés à ce jour pour améliorer l'équilibre entre les fonctionnaires des deux sexes;

e) S'est félicité que le Directeur général ait récemment décidé de cesser de recruter des fonctionnaires pour les services du Siège au titre de la série 200 du Règlement du personnel ou d'engager du personnel pour une durée limitée au titre de la série 300, choisissant de mettre à profit l'écourtement des délais de recrutement pour faire en sorte que tous les fonctionnaires soient recrutés selon un processus transparent mettant les candidats en concurrence, en diffusant, chaque fois que possible, des informations y relatives au préalable, et en faisant toujours porter l'accent sur l'amélioration de l'équilibre entre fonctionnaires des deux sexes et sur la représentation géographique équitable;

f) A invité le Secrétariat à continuer à communiquer aux États Membres des renseignements sur les vacances de poste prévues et à encourager ainsi, par une concertation suivie, le recrutement rapide des meilleurs candidats;

g) A recommandé à la Conférence générale les candidats suivants à l'élection des deux membres et des deux membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'ONUDI pour la période biennale 2004-2005:

Membres: M. Cédric Janssens de Bisthoven
(Belgique)

M. Mlulami M. L. Singaphi
(Afrique du Sud)

Membres M^{me} Vesna Vuković (Croatie)

suppléants: M. Tanmaya Lal (Inde)

*6^e séance plénière
28 août 2003*

IDB.27/Dec.11 DEMANDE DE STATUT CONSULTATIF PRÉSENTÉE PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des renseignements communiqués dans le document IDB.27/18;

b) A décidé, conformément à l'Article 19.1 b) de l'Acte constitutif de l'Organisation et aux directives concernant les relations de cette dernière avec les organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, annexe,

par. 17), d'accorder le statut consultatif à l'organisation non gouvernementale suivante: Fédération mondiale des zones franches (FEMOZA).

*6^e séance plénière
28 août 2003*

**IDB.27/Dec.12 PRÉPARATIFS DE LA DIXIÈME
SESSION DE LA CONFÉRENCE
GÉNÉRALE**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations fournies dans le document IDB.27/13;

b) A approuvé l'ordre du jour provisoire ci-après pour la dixième session de la Conférence générale:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence.
6. Élections aux organes subsidiaires:
 - a) Conseil du développement industriel;
 - b) Comité des programmes et des budgets.
7. Rapports annuels du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2001 et 2002.
8. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième sessions ordinaires.
9. Développement industriel et réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire (forum).
10. Questions financières:
 - a) Barème des quotes-parts des États Membres;
 - b) Situation financière de l'ONUDI;
 - c) Fonds de roulement;
 - d) Passage à un régime de contribution fondé sur une monnaie unique;
 - e) Nomination d'un commissaire aux comptes.

11. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2002-2005.

12. Cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2007, y compris:

- a) Représentation hors Siège;
- b) Application des orientations stratégiques intitulées "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI";
- c) Programmes intégrés et cadres généraux de services de pays;
- d) Modules de services;
- e) Stratégie globale de l'Organisation.

13. Programmes et budgets pour l'exercice 2004-2005.

14. Activités du Corps commun d'inspection: examen de la gestion et de l'administration à l'ONUDI.

15. Centre international pour la science et la haute technologie.

16. Comité des pensions du personnel de l'ONUDI.

17. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.

18. Demandes de statut d'observateur.

19. Date et lieu de la onzième session.

20. Clôture de la session.

c) A approuvé la tenue d'un forum ayant pour thème le développement industriel et la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, qui se déroulera dans le cadre de la Conférence générale au titre du point 9 de l'ordre du jour provisoire;

d) A recommandé à la Conférence de renvoyer les points 7 à 17 et le point 19 de l'ordre du jour provisoire à une grande commission;

e) A recommandé que, compte tenu de l'expérience acquise lors des préparatifs des sessions précédentes de la Conférence, le Président de la vingt-septième session du Conseil du développement industriel dirige les consultations officieuses destinées à préparer la dixième session;

f) A pris note de la déclaration préliminaire faite par la Colombie pour annoncer qu'elle avait

l'intention d'accueillir la onzième session de la Conférence générale à Cartagena en 2005.

*6^e séance plénière
28 août 2003*

**IDB.27/Dec.13 ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
ET DATE DE LA VINGT-
HUITIÈME SESSION**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.27/CRP.5;

b) A décidé d'approuver l'ordre du jour provisoire ci-après pour sa vingt-huitième session:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2003.
4. Résultat des travaux des groupes consultatifs informels.
5. Application des orientations stratégiques intitulées "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI".

6. Situation financière de l'ONUDI.

7. Passage à un régime de contribution fondé sur une monnaie unique.

8. Activités du Corps commun d'inspection.

9. Forum mondial sur les biotechnologies.

10. Consultations avec les États non membres.

11. Questions relatives au personnel [le cas échéant].

12. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.

13. Ordre du jour provisoire et date de la vingt-neuvième session.

14. Adoption du rapport.

c) A décidé de tenir sa vingt-huitième session du 25 au 27 mai 2004.

*6^e séance plénière
28 août 2003*

Annexe II

DOCUMENTS DONT LE CONSEIL ÉTAIT SAISI À SA VINGT-SEPTIÈME SESSION

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
IDB.27/1	2	Ordre du jour provisoire
IDB.27/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
IDB.27/2 PBC.19/2	3	<i>Rapport annuel 2002</i>
IDB.27/2/Add.1 PBC.19/2/Add.1	3	<i>Rapport annuel 2002</i> : Liste des activités de coopération technique
IDB.27/3 PBC.19/3	5	Programme et budgets, 2004-2005: Propositions du Directeur général
IDB.27/4 PBC.19/4	4 d)	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005: Propositions du Directeur général
IDB.27/5 PBC.19/5 et Add.1	4 h)	Candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes: Rapport du Directeur général
IDB.27/6 PBC.19/6	4 a) et g)	Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes: Audit de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice budgétaire 2002-2003
IDB.27/7 PBC.19/7 et Add.1	4 c)	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2004-2005: Note du Secrétariat
IDB.27/8 PBC.19/8	4 a)	Rapport intérimaire sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2002-2003, présenté par le Directeur général
IDB.27/9 PBC.19/9	4 f)	Passage à un système fondé sur une monnaie unique: Note du Secrétariat
IDB.27/10 PBC.19/10	4 b)	Situation financière de l'ONUDI, y compris les arriérés de contributions: Rapport du Directeur général
IDB.27/11/Rev.1	–	Liste des États figurant à l'annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI: Note du Secrétariat
IDB.27/12	4	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa dix-neuvième session (28-30 avril 2003)
IDB.27/13	13	Préparatifs de la dixième session de la Conférence générale: Rapport du Directeur général
GC.10/5 IDB.27/14	7	Cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007: Propositions révisées du Directeur général
IDB.27/15	6 a)	Préparatifs du Forum mondial sur les biotechnologies: Note du Secrétariat
IDB.27/16	10	Questions relatives au personnel: Rapport du Directeur général

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
GC.10/6 IDB.27/17	6	Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005: Rapport du Directeur général
IDB.27/18	12	Demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales: Note du Directeur général
IDB.27/19 et Add.1	9	Activités du Corps commun d'inspection intéressant l'ONUDI: Rapport du Directeur général
IDB.27/19/Add.2	9	Observations du Directeur général relatives au rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUDI
IDB.27/20	11	Consultations avec les États non membres: Rapport du Directeur général
GC.10/8 IDB.27/21	6 b)	Représentation hors Siège, réforme des programmes et décentralisation: Rapport du Directeur général
GC.10/7 IDB.27/22	8	Centre international pour la science et la haute technologie: Rapport du Directeur général
Documents de séance		
IDB.27/CRP.1	2	Adoption of the agenda: List of documents
IDB.27/CRP.2	4 h)	Candidatures for the appointment of an External Auditor: Note by the Secretariat
IDB.27/CRP.3	9	Activities of the Joint Inspection Unit: Note by the Secretariat
IDB.27/CRP.4	10	List of staff of the UNIDO Secretariat, submitted by the Secretariat
IDB.27/CRP.5	14	Provisional Agenda and Date of the Twenty-Eighth Session: Note by the Director-General
IDB.27/CRP.6	6	Implementation of the Medium-term Programme Framework, 2002-2005, Integrated Programmes and Country Service Frameworks: Note by the Secretariat
IDB.27/CRP.7	4 b)	Financial Situation of UNIDO: Note by the Secretariat
IDB.27/CRP.8	6 et 7	Follow-up to the Third United Nations Conference on the Least Developed Countries: Note by the Secretariat
IDB.27/CRP.9	6 b)	Decentralization in UNIDO: Note by the Secretariat
IDB.27/CRP.10	6 a)	Preparations for the Global Biotechnology Forum: Note by the Director-General
IDB.27/CRP.11	–	List of participants